



*Comité économique et social européen*

**Conférence**

*"Démocratie participative: état et perspectives ouvertes  
par la Constitution européenne"*

*Bruxelles - 8-9 mars 2004*

**Session 2**

*Vers un dialogue civil européen*

**INTERVENTION**

**de M. Dirk JARRÉ,**

**Membre du Conseil international de l'Action sociale (CIAS)**

- Je remercie le CESE de m'avoir convié à intervenir dans le cadre de cette importante conférence.
- Cette manifestation, qui porte sur un thème majeur pour la construction de l'avenir européen, intervient à point nommé.
- Je tiens à féliciter le Président du CESE, Roger Briesch, pour avoir absolument tenu à faire de cette question l'une des priorités du programme de sa présidence.
- Nous espérons tous que nos réflexions communes et leurs résultats montreront la voie à suivre pour l'avenir.
- Je m'exprime ici au nom du Conseil international de l'action sociale, une ONG internationale créée en 1928 et qui oeuvre en faveur des droits sociaux, de la protection sociale et du développement social.
- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, j'aimerais présenter au cours de mon intervention quelques réflexions concernant des questions à mes yeux importantes pour le thème qui nous occupe aujourd'hui, en espérant qu'elles contribueront à relancer et à enrichir les autres discussions, notamment au sein des groupes de travail.

## **1. La démocratie doit relever les défis qui se posent à elle**

Avec le progrès technique, la mise en réseau de l'information mais aussi l'intégration européenne ou la mondialisation, notre société ne cesse de gagner

en complexité. Les anciennes structures, institutions et processus politiques sont de moins en moins en mesure de relever de manière appropriée les nouveaux défis touchant au règlement des conflits socio-économiques et à l'organisation future de la société.

L'opacité croissante de la politique et des instances politiques et administratives et la perte de contrôle qui en résulte creusent dangereusement le fossé entre le citoyen et l'État.

Il s'ensuit que les citoyens s'identifient de moins en moins à la collectivité; l'intérêt pour la vie politique et la participation à celle-ci régressent. L'on enregistre une perte de confiance préoccupante à l'égard des responsables et des institutions politiques. La tentation du populisme s'étend, et avec elle d'autres menaces potentielles pour la démocratie.

## **2. Les attentes des citoyens vis-à-vis de la démocratie restent élevées – mais largement insatisfaites**

Les citoyens attendent notamment du système démocratique un projet de société visionnaire et cohérent, auquel ils puissent s'identifier et sur lequel ils puissent fonder leurs projets de vie. Ils attendent également de la politique qu'elle soit fiable et durable.

La politique doit se saisir des problèmes en fonction de leur importance et de leur urgence et les régler de façon raisonnable et compétente. Le citoyen entend à cet égard être associé aux processus qui déterminent ses conditions de vie. Il est logique qu'il revendique à cette fin une information ouverte, des procédures de décision transparentes et des responsabilités claires. L'adhésion à des partis

politiques et la participation régulière à des élections ne sont pas considérées comme une possibilité suffisante de participation.

### **3. La démocratie participative, sœur naturelle de la démocratie représentative**

Loin de saper la démocratie représentative, la démocratie participative la soutient et la consolide. Les organisations de la société civile sont l'"alter ego" des partis et doivent être reconnues par ceux-ci comme une autre forme d'expression, non moins importante, des attentes et de la volonté des citoyens.

Elles permettent de prendre une part accrue au contrôle des développements de la société. Ce faisant, elles contribuent de manière décisive à combler le fossé séparant les citoyens des structures politiques. Elles sont ainsi source de confiance et génèrent un capital social sans lequel la démocratie finirait par sombrer dans le formalisme.

Car sans une telle confiance et une adhésion consciente aux processus de décision politique à travers l'engagement citoyen, les politiques ne peuvent pas être durables ni porteuses d'avenir.

### **4. L'article 46 du projet de constitution européenne doit devenir réalité**

L'article 46 du projet de constitution entraînera un changement radical pour l'Union européenne, du fait de l'ancrage dans la constitution de la démocratie participative. Il s'agit là d'une chance véritablement unique de consolider le modèle européen de société.

Il est essentiel à cet égard de ne pas se contenter de proclamer la participation (laquelle va plus loin que la consultation et a une toute autre valeur en termes de politique sociale). Non seulement elle doit être activement encouragée mais elle doit aussi être réclamée par tous les acteurs concernés. C'est la seule façon de garantir qu'elle fasse naturellement partie intégrante de la bonne gouvernance. Et il convient également de prendre des mesures fermes afin de faire évoluer les mentalités.

La démocratie participative doit être multidimensionnelle, durable et cohérente. Elle commence par l'identification et la définition des problèmes et des besoins de la société, s'exprime dans les processus de définition des concepts politiques et des stratégies correspondantes, trouve son expression dans la mise en oeuvre de ces politiques et stratégies ainsi que leur suivi continu et culmine en dernier lieu dans l'évaluation des résultats, l'ajustement entre les objectifs et les réalisations. Chacune de ces phases est incontournable.

## **5. Il y a lieu de créer les conditions de base nécessaires à la mise en oeuvre du principe de la démocratie participative**

Comme nous ne le savons tous que trop bien, ce ne sont pas les bonnes intentions, les projets de qualité et les grandes promesses qui font défaut. Mais les espoirs et les attentes qu'ils suscitent ont souvent été déçus, car les difficultés et les dysfonctionnements proprement dits apparaissent lors de la transposition des décisions politiques dans la réalité.

La démocratie participative doit - comme la démocratie elle-même - être sans cesse reconquise, organisée, mise en oeuvre et contrôlée. Sa concrétisation

nécessite que les partenaires sociaux s'entendent sur une stratégie commune, contraignante et contrôlable.

Il ne suffit pas pour ce faire de créer les conditions politiques, juridiques, financières et structurelles nécessaires: il faut aussi résolument favoriser l'instauration d'un "environnement favorable". En d'autres termes, il faut faire prendre conscience à l'opinion publique que le principe de la démocratie participative doit être une valeur fondamentale de la politique et doit à ce titre guider l'action politique.

## **6. La participation de la société civile devrait être mesurée à l'aide d'indicateurs**

L'évaluation des résultats atteints en matière de participation des organisations de la société civile aux processus politiques importants pour la société ne doit pas s'effectuer de manière arbitraire. Toutes les phases de la participation à ces processus doivent être recensées à l'aide d'indicateurs. Ces indicateurs n'existent pas pour l'instant et doivent encore être élaborés.

Étant donné l'importance de l'utilisation d'indicateurs pour la mise en oeuvre concrète du principe de la démocratie participative, j'aimerais proposer aujourd'hui quelques pistes de réflexion pour l'évaluation de la participation:

- a. Est-ce que les conditions juridiques, structurelles et matérielles nécessaires à la participation étaient remplies?

- b. Est-ce que des offres concrètes de participation ont été faites – c'est-à-dire des invitations assorties d'indications sur le contenu des délibérations et des décisions, le statut des participants et autres conditions?
- c. Y avait-il une possibilité réelle de participation (temps, lieu, financement, information suffisante, transparence des processus)?
- d. Enfin, l'évaluation des retombées (comment les représentants de la société civile ont-ils été traités? Comment les processus ont-ils pu être influencés? Qu'est-ce qui a été retenu des propositions faites (en termes de contenu, de stratégie)? Avec quelles priorités? Comment l'origine des mesures adoptées a-t-elle été reconnue et indiquée? ...)

Une telle évaluation devrait être effectuée séparément pour chacune des phases de la participation, c'est-à-dire 1) lors de l'identification des problèmes et des besoins, 2) lors de la formulation des solutions correspondantes, 3) lors de leur mise en oeuvre concrète, 4) lors du contrôle de leur mise en oeuvre, 5) lors du contrôle des résultats, et enfin 6) lors de l'évaluation globale.

## **7. Invitation à réfléchir à une nouvelle culture politique**

J'aimerais pour conclure vous faire part d'un souhait qui me tient particulièrement à cœur. Le projet de constitution de l'Union européenne représente pour le modèle social européen le projet d'avenir par excellence, projet qui autorise une certaine liberté d'action. Et c'est bien ainsi.

Il convient de concrétiser et de donner corps aux valeurs, aux objectifs, aux droits et aux principes qu'il contient et de développer les projets politiques

correspondants. Ne nous en remettons pas pour cela aux seuls professionnels de la politique, soumis à de prétendues contraintes ou accaparés par les affaires courantes.

Donnons aux différentes forces de la société européenne l'opportunité et le temps de repenser l'avenir de manière créative, en donnant en particulier une place dans ce processus à ceux d'entre nos interlocuteurs qui pensent différemment de nous, ainsi qu'aux esprits novateurs.

Je vous remercie de votre attention.